

7.2.7. Contrôle des dépenses engagées (CDE)

Piha 'ohipa hi'opo'a i te mau ha'amāu'ara'a

Adresse géographique du siège	Résidence VAIMOANATEA – 1 ^{er} étage – Rue Vénus PAOFAI
Adresse postale	BP 3072- 98713 - Papeete
Téléphone	40 50 53 50
Courriel	secretariat@controle.gov.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Contrôleur : Mme Noëlyne TEITI	

Adresse géographique des antennes :	CDE du centre hospitalier de Polynésie française – 2 ^{ème} étage CHPF Taaone Cité administrative, 1 ^{er} étage – Taiohae – MARQUISES Centre administratif d'Uturoa - RAIATEA
Téléphone :	CDE/CHPF : 40.48.58.60 CDE/Marquises : 40.92.00.28 CDE/Raiatea : 40.66.22.10
Horaires d'ouverture :	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi 7h30 à 14h30

PRESENTATION DU SERVICE

Texte de création et d'organisation :

Délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019

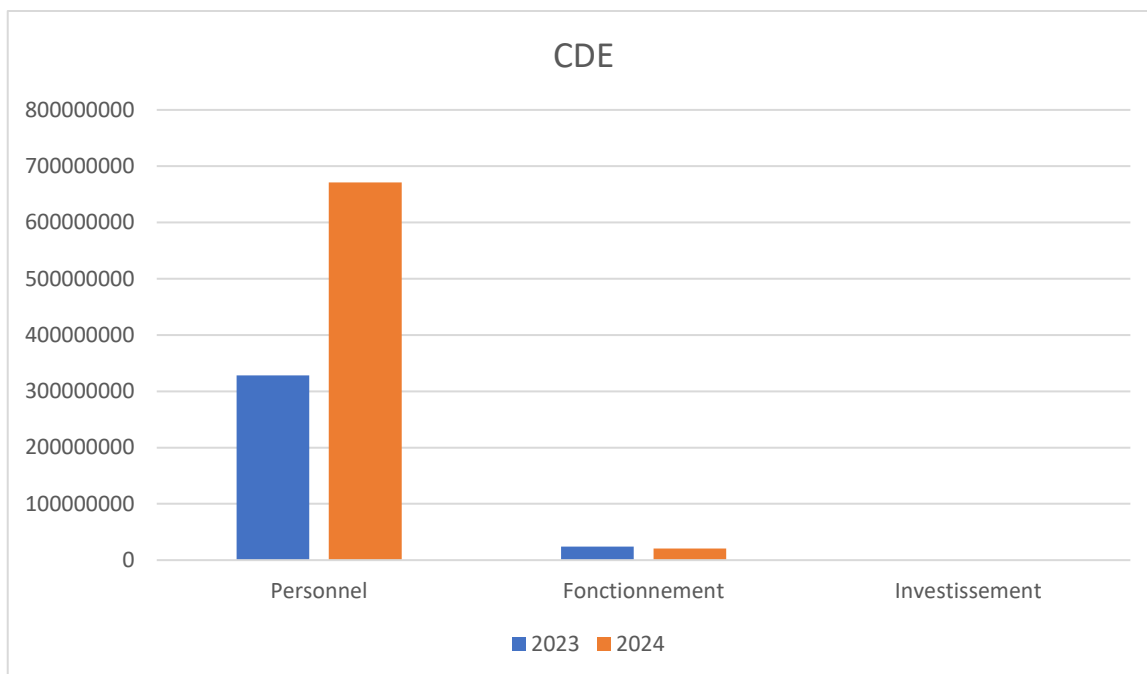
Arrêté n° 241/CM du 21 février 2019

Modification réglementaire intervenue en 2024 : Néant

Attribution : Néant

Description des ressources du service : dépenses mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (*source polygf*)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement	Dépenses en investissement
671 033 176 F CFP (2023 : 328 480 228 F CFP)	20 620 002 F CFP (2023 : 24 016 821 F CFP)	0 F CFP (2023 : 0 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre (Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		15	1						16	45,71
B/CC2		2	2	1					5	14,29
C/CC3		10	2						12	34,29
D/CC4 et CC5		2							2	5,71
Total		29	5	1					35	100

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUI

DATE D'ELABORATION : 31/12/2023

DATE DE MISE A JOUR : 31/12/2023

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ELABOREE : OUI

LISTE DES PROCESSUS METIERS IDENTIFIES ET VALIDES :

- Accueillir le public
- Traiter les demandes de visa
- Traiter les demandes d'officialisation des actes
- Traiter les demandes d'EPAC
- Assurer la gestion spécifique des crédits de rémunération
- Gérer les correspondants CDE
- Participer aux commissions
- Suivre le budget des EPA et leur exécution
- Assurer des travaux spécifiques dans POLYGF

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ELABOREE : Non

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)/PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) : Elaboré

ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIERE DE MODERNISATION EN 2024 (*Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation*)

Actions visant à simplifier les procédures de contrôle de l'engagement des dépenses

La simplification des procédures de contrôle de l'engagement des dépenses repose essentiellement sur 2 types de mesure :

- La rédaction et diffusion de fiches de « procédures métiers » et de modèles d'acte ;
- La dématérialisation du cachet réglementaire du CDE.

Les fiches de « procédures métiers » ou kits d'auto-contrôle sont des outils pédagogiques et de partage de bonnes pratiques, formalisant les contrôles à réaliser et les pièces justificatives accompagnant chaque type de dépense.

Neuf (9) fiches ont été rédigées et diffusées en 2024, principalement concernant les dépenses de personnel (7), les aides agricoles et les subventions en investissement aux établissements publics (2). Leur rédaction est étendue sur plusieurs années, à raison d'une dizaine par an. Ces outils sont partagés entre les contrôleurs du CDE, la DGRH, le réseau de correspondants du CDE et les services dépensiers. Ils contribuent à une meilleure fluidité de la chaîne des dépenses en rationalisant et en optimisant les contrôles effectués sur pièces.

En complément de la fiche de procédure relative aux formations spécifiques à l'extérieur de la Polynésie française, revue et simplifiée en 2023, un modèle d'arrêté a été finalisé et mis à disposition des services et ministères via Lexpol en 2024.

La dématérialisation du cachet réglementaire du CDE via la plateforme Lexpol a été finalisée et est opérationnelle depuis avril 2024. Ainsi, 98 % des actes de gestion du personnel ainsi que les arrêtés et conventions de toute la sphère des services administratifs et ministères sont désormais visés électroniquement. L'utilisation de cette plateforme, gérée par le SGG, apparaît globalement positive.

Actions visant à adapter le contrôle de l'engagement des dépenses aux enjeux actuels de performance et de digitalisation

Le contrôle préalable de l'engagement des dépenses doit aujourd'hui être reconsidéré pour s'adapter aux enjeux de performance de la dépense publique et au contexte de digitalisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire et comptable.

L'objectif est d'abandonner le contrôle préalable systématique, et de concentrer les efforts du contrôle préalable sur les dépenses les plus importantes, et/ou les plus risquées, selon des référentiels à déterminer dans le cadre d'une étude. En complément de ce contrôle sélectif, des contrôles a posteriori pourraient être opérés, par thématiques ou secteurs, afin d'identifier les fragilités du système.

Une communication en conseil des ministres du 6 novembre 2024 constitue le point de départ de la démarche. Un comité de pilotage a été constitué et consulté à deux reprises en 2024. 37 auditions des parties prenantes ont pu être réalisées avant le 31 décembre 2024. Cette phase de diagnostic doit se poursuivre jusqu'au mois de février 2025.

La mise en œuvre de cette réforme, si elle est considérée comme bénéfique à l'issue des études à conduire, est prévue au milieu de l'exercice 2026.

OUTILS DE COMMUNICATION ANIMES PAR LA DSI

MEDIA EXTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

MEDIA INTERNE	ADRESSE	% DEMARCHES DEMATERIALEES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
NON COMMUNIQUE			

DEMATERIAISATION	LISTE DES DEMARCHES DEMATERIALEES EN 2024 ET APPLICATIONS HORS MES DEMARCHES	% DEMARCHES DEMATERIALEES APPLICATIONS HORS MES.DEMARCHES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2024
Autre application	Lexpol : Dématérialisation du cachet réglementaire du CDE	100% des actes générés sur la plateforme LEXPOL	